

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 35

13 janvier 2005

SOMMAIRE

A + T Architecture S.A., Luxembourg	1644	Hall Investment S.A., Luxembourg	1677
A.BL.E. Soft, S.à r.l., Linger	1660	Hoctofin S.A., Luxembourg	1678
Apollo-Rida Poland, S.à r.l., Luxembourg	1662	HSBC Institutional Client Funds, Sicav, Luxembourg	1643
Arras Holding S.A., Luxembourg	1660	Hutchison Whampoa 3G IP, S.à r.l., Luxembourg	1649
BEE S.A., Luxembourg	1644	Hutchison Whampoa 3G Procurement, S.à r.l., Luxembourg	1648
Berinpar S.A., Luxembourg	1643	Imbrex Holding S.A., Luxembourg	1644
Berinpar S.A., Luxembourg	1652	Industrial Development Company S.A., Luxembourg	1653
BHEP Europe, S.à r.l., Luxembourg	1649	Interparquet, S.à r.l., Steinfort	1661
Blakeney Investors, Sicav, Luxembourg	1660	Jap S.A., Luxembourg	1646
Borghetti & C. Participations S.A., Luxembourg	1652	Kellogg Lux I, S.à r.l., Luxembourg	1654
Caldeira Trust Services, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	1634	Kellogg Lux II, S.à r.l., Luxembourg	1635
Caribou Finance S.A., Luxembourg	1640	Kent Inter Holding S.A., Luxembourg	1646
Caribou Finance S.A., Luxembourg	1652	L.S.L., Lingual Softwares Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	1651
CC Immo, S.à r.l., Grevenmacher	1634	Livinest S.A. Holding, Luxembourg	1634
Ceratool, S.à r.l.	1677	Loewen Luxembourg (No. 4) S.A., Luxembourg	1679
City Developments S.A.H., Luxembourg	1659	Loisinaut, S.à r.l., Kockelscheuer	1646
Clervaux International, S.à r.l., Luxembourg	1650	LSF-Cadim Investments, S.à r.l., Luxembourg	1648
Cofiva S.A., Luxembourg	1680	LSF-Cadim Investments, S.à r.l., Luxembourg	1648
Cofiva S.A., Luxembourg	1680	LSF-Cadim Investments, S.à r.l., Luxembourg	1648
Converter Technologies Luxembourg, S.à r.l., Howald	1640	Marcus International S.A. Holding, Luxembourg	1661
Cubinvest S.A., Luxembourg	1645	Medico-Plan, S.à r.l., Grevenmacher	1679
Dianthus Participations S.A., Luxembourg	1645	Mega-Car S.A., Mersch	1660
Dianthus Participations S.A., Luxembourg	1652	Milipi Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	1646
Dintec Distribution, S.à r.l., Livange	1661	Minervois Participations S.A., Luxembourg	1653
E.R.S. European Restaurant Supply A.G., Luxembourg	1678	Musi Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	1649
Electrodyne S.A., Luxembourg	1660	NSS S.A., Luxembourg-Kirchberg	1650
Elisabeth Finance S.A., Luxembourg	1641	Ogepar S.A., Luxembourg	1643
Euro Directory S.A., Luxembourg	1647	Ogepar S.A., Luxembourg	1643
Federale Advisory S.A., Luxembourg	1642	Pamol S.A., Luxembourg-Kirchberg	1650
Federale Investment, Sicav, Luxembourg	1642	Parsiflor S.A.H., Luxembourg	1645
Federale Management S.A., Luxembourg	1641	Peinture-Décor Seiler, S.à r.l., Heffingen	1653
Fialux, S.à r.l., Luxembourg	1651	Pétrusse European Clo S.A., Luxembourg	1648
Fidel S.A., Luxembourg	1653	Pharos Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	1651
FTE Deux S.A., Luxembourg	1663	Phi Data S.A., Windhof	1661
Global Enterprise Group Holding S.A.	1645	PPCP II Co-Investment, S.à r.l., Luxembourg	1659
Gorgona S.A., Luxembourg-Kirchberg	1646	Prolifa, S.à r.l., Luxembourg	1653
Grow S.A., Luxembourg	1647		

Saipem (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1661	Sofitrade S.A., Luxembourg	1640
SERIE, Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A., Luxembourg	1634	Spiralstream Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	1642
Semar S.A., Luxembourg	1641	Spiralstream Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	1642
Sercom Management Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	1641	Sword Security S.A., Strassen	1659
Sercom Management Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	1641	Sydil Financial S.A.H., Luxembourg	1651
Shoe Global S.A., Luxembourg-Kirchberg	1651	T.J.D. Consulting, S.à r.l., Howald	1649
Sichel Esch S.A., Esch-sur-Alzette	1642	Teksid Aluminum Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	1662
Sirocco Trading, S.à r.l., Luxembourg	1661	Terraflex S.A.	1677
		Zabou S.A., Luxembourg	1652

SERIE, SOCIETE EUROPEENNE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'INGENIERIE DE L'ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 31.696.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue le 9 avril 2004

Monsieur Angel Caschera est nommé administrateur de la société en remplacement de M. Jean Vandeworde. Son mandat prend fin lors de l'assemblée générale ordinaire sur les comptes au 31 décembre 2009.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091100.3/1137/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

CC IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 16.268.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 novembre 2004.

Signature.

(090764.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

LIVINVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 75.128.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

E. Schlessler.

(090654.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

CALDEIRA TRUST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 59.838.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090493.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

KELLOGG LUX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 103.832.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth day of October.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

KELLOGG EUROPE COMPANY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Bermuda and having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM Bermuda and being registered under number 35984 with the Registrar of Companies,

here represented by Me Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal dated October 28, 2004,

which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company KELLOGG LUX II, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name KELLOGG LUX II, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company shall further act as the (or one of the) finance and/or treasury company of the group of companies to which it belongs and undertake any action or operation in relation to such purpose.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has or will have an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the

persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular resolution duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the members (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on first Monday of the month of May at 12:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares at a nominal value of EUR 25 each for a total subscription price of EUR 12,500.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr James Markey, Vice President, Chief counsel-Securities and International, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016 USA, born in Springfield, Illinois, USA on July 15, 1956.

Mr Gary H. Pilnick, Senior Vice President, General Counsel and Secretary, residing in One Kellogg Square, Battle Creek MI 49016, USA, born in Forest Hills, New York, USA on September 17, 1964.

Mr Joel Wittenberg, Vice President - Treasurer, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, USA, born in Washington DC, USA, on December 19, 1960.

Mrs Catherine N. Palin, Counsel, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, USA, born in McHenry, Illinois, USA, on February 8, 1968.

Mr Richard W. Schell, Vice President - Assistant Treasurer, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, USA, born in Midland, MI, USA, on December 9, 1963.

Mr Alan Lam, Chartered Accountant, residing in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, born in Rose Hill, Maritius, on February 28, 1969.

The Company will be bound by the individual signature of anyone of the managers.

Special Disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2005.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

KELLOGG EUROPE COMPANY LIMITED, une société créée et existante sous les lois des Bermudes et ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM Bermudes et étant enregistrée sous le numéro 35984 avec le Registrar of Companies,

représentée par Madame Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 octobre 2004,

qui, après avoir signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, sera soumise à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Laquelle comparante agissant es qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée KELLOGG LUX II, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KELLOGG LUX II, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères. La Société agira en outre comme la (ou une des) société(s) de financement et/ou de trésorerie du groupe des sociétés auquel la Société fait partie et d'entreprendre toute action ou transaction en relation avec cet objet.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a ou aura un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les résolutions circulaires dûment exécutées faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assem-

blée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 1^{er} lundi du mois de mai à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré: 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune pour un prix de souscription total de EUR 12.500.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 560A, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur James Markey, Vice President, Chief counsel-Securities and International, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016 Etats-Unis d'Amérique, né à Springfield, Illinois, Etats-Unis d'Amérique le 15 juillet 1956.

Monsieur Gary H. Pilnick, Senior Vice President, General Counsel and Secretary, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek MI 49016, Etats-Unis d'Amérique, né à Forest Hills, New York, Etats-Unis d'Amérique, le 17 septembre 1964.

Monsieur Joel Wittenberg, Vice President - Treasurer, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, Etats-Unis d'Amérique, né à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, le 19 décembre 1960.

Madame Catherine N. Palin, Counsel, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, Etats-Unis, née à McHenry, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 8 février 1968.

Monsieur Richard W. Schell, Vice President-Assistant Treasurer, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, Etats-Unis d'Amérique, né à Midland, MI, Etats-Unis d'Amérique, le 9 décembre 1963.

Monsieur Alan Lam, Chartered Accountant, demeurant au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, né à Rose Hill, Maritius, le 28 février 1969.

La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. Funck, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 novembre 2004, vol. 429, fol. 20, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(090667.3/242/328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

CONVERTER TECHNOLOGIES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 127, rue Ernest Beres.

R. C. Luxembourg B 29.848.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2004, réf. LSO-AV06248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Signature.

(090419.2/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SOFITRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 40.762.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(090425.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

CARIBOU FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 90.946.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
teue de manière extraordinaire le 15 octobre 2004*

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARIBOU FINANCE S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01578. – Reçu 14euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090605.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

SEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 40.790.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(090426.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

ELISABETH FINANCE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 73.113.

Le bilan au 31 décembre 2003 et documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(090437.3/317/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FEDERALE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.557.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00741, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour FEDERALE MANAGEMENT S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(090451.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SERCOM MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.609.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090513.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SERCOM MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.609.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00480, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090514.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SPIRALSTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.925.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00483, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090517.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SPIRALSTREAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 18.925.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090519.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FEDERALE ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.555.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00744, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour FEDERALE ADVISORY S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(090452.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FEDERALE INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.556.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour FEDERALE INVESTMENT, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, S.A.

Signatures

(090453.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SICHEL ESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 13.429.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(090596.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

OGEPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.628.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01307, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour OGEPAR S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(090530.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

OGEPAR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.628.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01309, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour OGEPAR S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(090533.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

HSBC INSTITUTIONAL CLIENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.549.

Le bilan au 31 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00740, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour HSBC INSTITUTIONAL CLIENT FUNDS, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(090454.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

BERINPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.154.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 21 octobre 2004*

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERINPAR S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01579. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090600.3/045/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

BEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 67.997.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 juillet 2004

Résolution unique:

Le siège social de la société est transféré du 5, rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01606. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090464.3/4181/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

IMBEX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 25.238.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 21 octobre 2004 que:

1. Le conseil d'administration a coopté en remplacement de Madame Stéphanie Djebar, administrateur démissionnaire, jusqu'à l'assemblée délibérant sur les comptes au 31 décembre 2003:

Madame Laurence Leleu, juriste, demeurant à L-2550 Luxembourg, 32 avenue du X Septembre.

2. Le siège de la société a été transféré du 222c, av. Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01831. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090472.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

A + T ARCHITECTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2427 Luxembourg, 20, rue du Rham.
R. C. Luxembourg B 93.488.

Assemblée Générale du 7 mai 2003

Administrateurs présents:

- Madame Claudine Arend, architecte, née à Luxembourg, le 21 janvier 1971, demeurant à L-2127 Luxembourg, 20, rue du Rham.

- Madame Anouk Thill, architecte d'intérieure, née à Luxembourg, le 31 juillet 1972, demeurant à L-1744 Luxembourg, 3, rue St. Hubert.

- Monsieur Pierre Arend, professeur en retraite, né à Ettelbruck, le 9 janvier 1939, demeurant à L-2117 Luxembourg, 18, rue Nicolas Mameranus.

- Monsieur Fernand Thill, ingénieur en retraite, né à Luxembourg, le 22 mars 1942, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 10, rue de la Ferme.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs sus-indiqués se sont réunis en conseil d'administration auquel ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celui-ci était régulièrement constitué, ils ont pris les résolutions suivantes:

- Mesdames Claudine Arend et Anouk Thill, prénommées, sont nommées administrateurs délégués de la société.

- Madame Claudine Arend a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour l'engager valablement par sa seule signature.

- Madame Anouk Thill ne pourra agir au nom de la société et l'engager valablement par sa seule signature qu'en ce qui concerne l'exploitation de l'atelier d'architecture d'intérieur.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signatures.

(090711.3/221/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

GLOBAL ENTERPRISE GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 60.393.

La soussignée, CRT REVISION S.C., ayant son siège social au 60, Grand'rue, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la société GLOBAL ENTERPRISE GROUP HOLDING S.A., R.C. Luxembourg Section B Numéro 60.393, n'est plus domiciliée aux bureaux de CRT REVISION S.C., 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 8 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRT REVISION S.C.

R. Turner

Réviseur d'Entreprises

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01622. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090516.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

CUBINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 50, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 53.160.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01814, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(090523.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

PARSIFLOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 10.316.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01294, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour PARSIFLOR, Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(090525.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

DIANTHUS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 89.278.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 septembre 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIANTHUS PARTICIPATIONS S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090607.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

KENT INTER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 61.570.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01303, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour KENT INTER HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

M. Juncker

Administrateur

(090528.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

LOISINAUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 4, rue de la Ferme.
R. C. Luxembourg B 80.900.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(090538.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

GORGONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 71.426.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090504.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

MILIPI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 49.109.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00470, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090506.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

JAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 51.770.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090535.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

EURO DIRECTORY S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 48.461.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2001

Le Bureau de l'Assemblée Générale est ainsi composé:

Président: Monsieur Jean-Loup Ménager

Scrutateur: Monsieur Carlo Marca

Secrétaire: Madame Dany Haegel

Exposé du Président

M. le Président expose ce qui suit:

I. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. La conversion en euros du capital social de la société établi jusqu'alors en florins néerlandais:

- Fixation du capital social à un million six cent vingt-cinq mille trois cent vingt euros (EUR 1.625.320);

- Augmentation du capital social à concurrence de sept cent quatre-vingt-sept euros et soixante cents (EUR 787,60) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent vingt-quatre mille cinq cent trente-deux euros et quarante cents (EUR 1.624.532,40) à un montant d'un million six cent vingt-cinq mille trois cent vingt euros (EUR 1.625.320) par incorporation au capital d'un montant de sept cent quatre-vingt sept euros et soixante cents (EUR 787,60) prélevé sur le report à nouveau;

- Représentation du capital social par cent soixante dix-neuf actions de catégorie A numérotées A1 à A179 et cent soixante dix-neuf actions de catégories B numérotées B1 à B179 d'une valeur nominale de quatre mille cinq cent quarante euros (EUR 4.540) chacune.

2. Divers

II. Que l'intégralité du capital social étant représentée, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que les actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire se tient sous seing privé comme prévu par la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

Résolution unique

L'Assemblée décide de convertir le capital social, actuellement exprimé en florins néerlandais (NLG), en euros (EUR) en conformité avec la loi du 10 décembre 1998. La conversion du capital souscrit conduit à un montant de EUR 1.624.532,40 (un million six cent vingt-quatre mille cinq cent trente-deux euros et quarante cents). L'Assemblée décide de procéder à une augmentation de capital souscrit par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de EUR 787,60 (sept cent quatre-vingt-sept euros et soixante cents) portant ainsi le montant du capital social à EUR 1.625.320 (un million six cent vingt-cinq mille trois cent vingt euros) représenté par 179 (cent soixante dix-neuf) actions de catégorie A numérotées A1 à A179 et 179 (cent soixante dix-neuf) actions de catégorie B numérotées B1 à B179, d'une valeur nominale de EUR 4.540 (quatre mille cinq cent quarante euros) chacune.

L'article 5 des statuts est modifié comme suit: «Le capital social est fixé à un million six cent vingt-cinq mille trois cent vingt euros (EUR 1.625.320) représenté par cent soixante dix-neuf (179) actions de catégorie A numérotées A1 à A179 et par cent soixante dix-neuf (179) actions de catégorie B numérotées B1 à B179 d'une valeur nominale de quatre mille cinq cent quarante euros (EUR 4.540) chacune, toutes entièrement libérées»,

Ce texte sera publié au Mémorial.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 12 heures.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2004, réf. LSO-AV00352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(085158.3//54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2004.

GROW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 35.954.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090918.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

PETRUSSE EUROPEAN CLO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.018.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 7 avril 2004 que Monsieur Marc Chong Kan, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 7 avril 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2004.

Pour la société

H. Neuman

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090383.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

HUTCHISON WHAMPOA 3G PROCUREMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 82.518.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 1191 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AU06467, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Signatures.

(090479.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

LSF-CADIM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00612, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(090558.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

LSF-CADIM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00615, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(090560.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

LSF-CADIM INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 89.369.

Les comptes de clôture au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00616, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(090562.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

HUTCHISON WHAMPOA 3G IP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 82.517.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 1190 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Signature.

(090477.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

BHEP EUROPE, S.a r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 90.591.

Les comptes de clôture au 13 octobre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00604, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(090540.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

MUSI INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 62.103.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00472, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090508.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

T.J.D. CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 99.678.

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Godelieve De Moey, sans profession, demeurant à B-9500 Geraardsbergen, 17, Nieuwstraat, agissant:

a) en nom personnel;

b) en sa qualité de mandataire de Monsieur José Thys, indépendant, demeurant à B-9500 Geraardsbergen, 17, Nieuwstraat,

suivant procuration sous seing privé du 14 octobre 2004, qui restera annexée au présent acte.

La comparante, ès qualités qu'elle agit, déclare tenir une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée T.J.D. CONSULTING, S.à r.l., avec siège social à L-9743 Crendal, Maison 14, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Diekirch sous le numéro B 4.994, constituée suivant acte de Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, le 25 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 57 du 1^{er} février 1999. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire en date du 18 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1539 du 25 octobre 2002.

Monsieur José Thys et la comparante sont les seuls associés de la Société et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés constatent la cession de parts qui est intervenue en date du 30 juin 2003 entre Monsieur Bruno Bugenhoudt, propriétaire de cent (100) parts sociales de la société T.J.D. CONSULTING, S.à r.l. et Monsieur José Thys.

L'assemblée constate donc que la répartition des parts sociales telle qu'elle existe à partir du 30 juin 2003 est la suivante:

1) Monsieur José Thys, trois cents parts sociales	300
2) Madame Godelieve De Moey, deux cents parts sociales	200
Total: cinq cents parts sociales.	500

La comparante, ès qualités qu'elle agit, accepte expressément cette cession de parts. Elle déclare en outre en sa qualité de mandataire de Monsieur José Thys, gérant de la Société, accepter la cession de part intervenue au nom et pour le compte de la Société conformément à l'article 1690 du Code civil.

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société de L-9743 Crendal, Maison 14, à L-1818 Howald, 4, rue des Joncs, unité 1, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3. (première phrase).** Le siège de la société est établi à Howald.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. De Moey, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 20, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

F. Baden.

(090757.3/200/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

NSS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 84.161.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00473, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090509.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

PAMOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 28.192.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090510.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

CLERVAUX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 275.650,-.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 103, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 102.218.

RECTIFICATIF

Une erreur ayant été commise lors de notre dernier enregistrement, veuillez noter que Monsieur Bart Zech n'a pas démissionné de sa fonction de son plein gré mais qu'il a été révoqué suite aux résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 21 octobre 2004.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

P. Gallasin

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090661.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

PHAROS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.887.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090511.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

SHOE GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 70.261.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(090515.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FIALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.
R. C. Luxembourg B 68.672.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00798, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(090532.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

L.S.L., LINGUAL SOFTWARES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 25.303.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01450, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

Signature.

(090603.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

SYDIL FINANCIAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 55.615.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYDIL FINANCIAL S.A.H.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(090611.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

ZABOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 73.954.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(090614.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

BORGHETTI & C. PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 81.519.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BORGHETTI & C. PARTICIPATIONS S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(090619.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

DIANTHUS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 89.278.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01564, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIANTHUS PARTICIPATIONS S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(090622.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

BERINPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.154.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01563, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BERINPAR S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(090624.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

CARIBOU FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 90.946.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARIBOU FINANCE S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(090625.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

FIDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 87.430.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEL S.A.

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(090626.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

MINERVOIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000.-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.727.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01422, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(090644.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

PROLIFA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.
R. C. Luxembourg B 16.411.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROLIFA, S.à r.l.

Signature

(090862.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

PEINTURE-DECOR SEILER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 8, Um Beil.
R. C. Luxembourg B 81.407.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEINTURE-DECOR SEILER, S.à r.l.

Signature

(090863.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 92.795.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 28 juillet 2004 que Monsieur Mohamet Amersi (administrateur A), avec adresse au 7, chemin de la Floret, CH-1245 Collonge-Bellerive (Genève) est nommé au poste d'administrateur-délégué avec effet au 28 juillet 2004. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2004, réf. LSO-AV02234. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090634.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

KELLOGG LUX I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 103.831.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

KELLOGG EUROPE COMPANY LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Bermuda and having its registered office at Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM Bermuda and being registered under number 35.984 with the Registrar of Companies,

here represented by M^e Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal dated October 28, 2004

which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company KELLOGG LUX I, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name KELLOGG LUX I, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has or will have an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy-five per cent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a partic-

ipation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular resolution duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the members (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by members representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on first Monday of the month of May at 11.30 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the following shares:

500 shares at a nominal value of EUR 25 each for a total subscription price of EUR 12,500.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro.

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr James Markey, Vice President, Chief counsel-Securities and International, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016 USA, born in Springfield, Illinois, USA on July 15, 1956.

Mr Gary H. Pilnick, Senior Vice President, General Counsel and Secretary, residing in One Kellogg Square, Battle Creek MI 49016, USA, born in Forest Hills, New York, USA on September 17, 1964.

Mr Joel Wittenberg, Vice President - Treasurer, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, USA, born in Washington DC, USA, on December 19, 1960.

Mrs Catherine N. Palin, Counsel, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, USA, born in McHenry, Illinois, USA, on February 8, 1968.

Mr Richard W. Schell, Vice President - Assistant Treasurer, residing in One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, USA, born in Midland, MI, USA, on December 9, 1963.

Mr Alan Lam, Chartered Accountant, residing in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, born in Rose Hill, Mari-tius, on February 28, 1969.

The Company will be bound by the individual signature of anyone of the managers.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2005.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

A comparu:

KELLOGG EUROPE COMPANY LIMITED, une société créée et existante sous les lois des Bermudes et ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM Bermudes et étant enregistrée sous le numéro 35984 avec le Registrar of Companies,

représentée par Madame Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 octobre 2004,

qui, après avoir signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, sera soumise à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Laquelle comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée KELLOGG LUX I, S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KELLOGG LUX I, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a ou aura un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'Etranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les résolutions circulaires dûment exécutées faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 1^{er} lundi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré: 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25 chacune pour un prix de souscription total de EUR 12.500.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évalués à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 560A, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur James Markey, Vice President, Chief counsel-Securities and International, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016 Etats-Unis d'Amérique, né à Springfield, Illinois, Etats-Unis d'Amérique le 15 juillet 1956.

Monsieur Gary H. Pilnick, Senior Vice President, General Counsel and Secretary, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek MI 49016, Etats-Unis d'Amérique, né à Forest Hills, New York, Etats-Unis d'Amérique, le 17 septembre 1964.

Monsieur Joel Wittenberg, Vice President - Treasurer, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, Etats-Unis d'Amérique, né à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, le 19 décembre 1960.

Madame Catherine N. Palin, Counsel, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, Etats-Unis, née à McHenry, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 8 février 1968.

Monsieur Richard W. Schell, Vice President - Assistant Treasurer, demeurant au One Kellogg Square, Battle Creek, MI 49016, Etats-Unis d'Amérique, né à Midland, MI, Etats-Unis d'Amérique, le 9 décembre 1963.

Monsieur Alan Lam, Chartered Accountant, demeurant au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, né à Rose Hill, Maritius, le 28 février 1969.

La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. Funck, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 novembre 2004, vol. 429, fol. 20, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(090670.3/242/325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

PPCP II CO-INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 82.606.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 20 octobre 2004 que PricewaterhouseCoopers est nommé réviseur d'entreprises. Son mandat prend court à partir de l'audit des comptes au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090668.3/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

CITY DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} août 2003

La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Certifié sincère et conforme

CITY DEVELOPMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01351. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090708.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

SWORD SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 91.925.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01032, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10 novembre 2004.

Signature.

(090780.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

A.B.L.E. SOFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4797 Linger, 29, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 93.149.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Linger, le 10 novembre 2004.

Signature.

(090782.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

ELECTRODYNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 75.709.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01825, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(090874.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

MEGA-CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch.
R. C. Luxembourg B 45.400.

Les documents de clôture de l'année 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01212, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, octobre 2004.

Pour MEGA-CAR S.A.

FIDUCIAIRE N. AREND & Cie, S.à r.l.

Signature

(090890.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

BLAKENEY INVESTORS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.637.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Pour BLAKENEY INVESTORS

PICTET & Cie (EUROPE) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire Commercial / Sous-Directeur

(090848.3/984/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

ARRAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 29.306.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02040, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090869.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

INTERPARQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8447 Steinfort, 10, rue des Prunelliers.
R. C. Luxembourg B 48.324.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 10 novembre 2004.

Signature.

(090880.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

SAIPEM (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 65.133.

Le bilan au 31 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090886.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

SIROCCO TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 87.404.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090915.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

MARCUS INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.616.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090927.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

DINTEC DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, zone commerciale Le 2000.
R. C. Luxembourg B 86.924.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Livange, le 10 novembre 2004.

Signature.

(090935.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

PHI DATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 18, ancienne route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.192.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2004, réf. LSO-AV05918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. Reubens

Administrateur-Délégué

(087940.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

APOLLO-RIDA POLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.724.

Extrait des résolutions des associés prises le 15 janvier 2003

Le 15 janvier 2003 les associés de APOLLO-RIDA POLAND, S.à r.l., (la «Société») ont pris les résolutions suivantes:

1) D'accepter la démission des personnes suivantes en tant que Gérants de la société, avec effet au 15 janvier 2003 et de leur donner pleine et entière décharge de toutes responsabilités quant à l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date du 15 janvier 2003:

- M. Tim van Dijk, résidant professionnellement au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg
- M. David Mitzner, résidant au 9119 Cliffwood Drive, Houston, Texas 77096, Etats-Unis

2) De nommer les personnes suivantes en tant que Gérants A de la société, avec effet au 15 janvier 2003 et ce pour une durée indéterminée:

- M. David Mitzner, résidant au 9119 Cliffwood Drive, Houston, Texas 77096, Etats-Unis
- M. Ira Mitzner, résidant professionnellement à RIDA DEVELOPMENT CORPORATION 4669, Southwest Freeway, Suite 700, Houston, Texas 77096, Etats-Unis

- M. Rafal Nowicki, résidant à ul. Zadumana 11 M. 49, 02-206 Varsovie, Pologne

3) De nommer les personnes suivantes en tant que Gérants B de la société, avec effet au 15 janvier 2003 et ce pour une durée indéterminée:

- M. William Benjamin, résidant au 44 Campden Hill Square, Londres W8 7JR, Royaume-Uni

- M. Lee Neibart, résidant au 188 East 78th Street, New York, NY 10570, Etats-Unis

- Mr Richard Mack, résidant au 730 Park Avenue, New York, NY 100214, Etats-Unis

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg

4) De ratifier le transfert de 175 parts de classe B dans la Société de APOLLO RIDA POLAND LLC à LEMAC EQUI-TIES LTD, signé le 10 décembre 2002.

Les gérants sont désormais:

- M. David Mitzner, Gérant A

- M. Ira Mitzner, Gérant A

- M. Rafal Nowicki, Gérant A

- M. William Benjamin, Gérant B

- M. Lee Neibart, Gérant B

- Mr Richard Mack, Gérant B

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, Gérant B

Luxembourg, le 6 octobre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088762.3/710/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

TEKSID ALUMINUM LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 93.266.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} octobre 2004

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique en date du 1^{er} octobre 2004 que:

- L'Associé Unique a pris acte de la démission de Monsieur Francesco Rangoni, demeurant au 5, Via Umberto II à I-10022 Carmagnola du poste de gérant de classe A de la société, et ce, avec effet immédiat.

L'Associé Unique lui a donné décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'au 30 septembre 2004.

- L'Associé Unique a décidé de nommer en remplacement du gérant démissionnaire Monsieur Joachim Volker Hirsch, Président et CEO de TK ALUMINUM LTD, demeurant professionnellement au 5, Via Umberto II à I-10022 Carmagnola au poste de gérant de catégorie A de la société.

Le nouveau gérant a les pouvoirs de gérant de catégorie A décrits dans l'acte de constitution du 30 avril 2003.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07260. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088723.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

FTE DEUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 103.795.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-fifth day of the month of October.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

* Hg INCORPORATIONS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of England, registered with the Companies House under the number 4572042 and having its registered office at 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9DH, United Kingdom,

* BRUNS VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR, a company incorporated and existing under the laws of Germany, and having its office at Hainbuchenweg 2, D-32683 Barntrop, Germany

* GOCKLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its office at Brunnenstrasse 3, D-96166 Kirchlauter, Germany,

* SCHERER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its office at Kamillenweg 2, D-50858 Köln, Germany

* Mr Karl Peuker, residing at Haydnstrasse 5, D-96106 Ebern, Germany,

* Mrs Bettina Wilhelms, residing at Am Ommelstal 10, D-50129 Bergheim, Germany,

* Mr Mark Wilhelms, residing at Am Ommelstal 10, D-50129 Bergheim, Germany,

* Mr Norbert Spielmann, residing at Alter Hohlweg 19, D-96106 Ebern, Germany,

* Mr Gerhard Wehner, residing at Hermann-Löns-Str. 34, D-97526 Sennfeld, Germany,

* Mr Edgar Müller, residing at Egelseeweg 51, D-99974 Mühlhausen, Germany,

* Mr Herbert Scharf, residing at Wartburgweg 4, D-96106 Ebern, Germany,

* Mr Wolfgang Schott, residing at Sommerleite 4, D-96184 Rentweinsdorf, Germany,

* Mr Olivier Dobigeon, residing at Egerländerstrasse 1, D-96106 Ebern, Germany.

All of them are here represented by Ms Anouk Dumont, Maître en droit in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document, to be filed with the registration authorities. Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. Form, name. There is hereby established a corporation in the form of a société anonyme, under the name of FTE DEUX S.A. (the «Corporation»). The Corporation is governed by these present Articles of Incorporation and by applicable Luxembourg law, in particular the applicable provisions of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

Art. 2. Duration. The Corporation is established for an undetermined duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 22 hereof.

Art. 3. Objects.

3.1 The objects of the Corporation are the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as of partnership interests, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2 The Corporation may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees, or otherwise to enterprises (or for their benefit) in which the Corporation has an interest directly or indirectly or which forms part of the group of companies to which the Corporation belongs.

3.3 The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and of any other instruments, including convertible bonds.

3.4 In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes however without taking advantage of the law of 31st July, 1929 on holding companies.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2 In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates.

5.1 The subscribed corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares of a par value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each (the «Shares»).

5.2 The authorised corporate capital is set at thirty thousand Euro (30,000.-) comprising twenty-four thousand (24,000) additional authorised Shares (the «Authorised Shares») with a par value of one point twenty-five Euro (1.25) each.

5.3 Transfers of Shares shall be subject to any provisions of these Articles of Incorporation and further to any provisions of any agreement among shareholders in relation to the Corporation, if any, and to which the Corporation is a party (each such agreement, if any, referred to herein as a «Shareholders' Agreement»). The shareholders agree to abide by any such Shareholders' Agreement and in particular to exercise their voting rights to grant any relevant consent if a proposed transfer does not conflict with any legal provision or these Articles of Incorporation.

5.4 The Shares will be and shall remain in the form of registered Shares. The Corporation shall, upon request of a shareholder, issue registered share certificates in any denomination. Title to the Shares will be established by an inscription to be inserted in the share register to be held at the registered office of the Corporation.

5.5 The Shares are indivisible with regard to the Corporation, which shall admit only one owner for each of them.

Art. 6. Increase of capital.

6.1 The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 22 hereafter.

6.2 Furthermore the board of directors of the Corporation is authorised and instructed to issue future Shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on 16.12.2007 by deciding the issuance of Shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for each such Shares from time to time. The board of directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscription. The shareholders specifically authorise the board of directors to restrict or waive the rights for preferential subscription regardless of the class of Shares, each time the board of directors shall issue future Shares under the authorisation given in the preceding paragraph.

6.3 Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

Art. 7. Pre-emption and Transfer.

7.1 Except as set out below, no Shares shall be transferred unless and until the rights of pre-emption conferred by this Article 7 have been exhausted or waived by the relevant shareholders. A shareholder holding Shares may transfer them only as may be provided in any Shareholders' Agreement, if any.

7.2 Any shareholder who intends to transfer any Shares of the Corporation, (the «Vendor») shall give to the Corporation notice in writing (the «Transfer Notice»), offering for sale the number of Shares that the Vendor wishes to sell (the «Sale Shares»), and stating the price (the «Sale Price») at which it is prepared to sell the Sale Shares.

7.3 Within five Business Days of service of the Transfer Notice or of a decision by the board of directors to issue any Shares (the «Relevant Date») the Corporation shall invite each shareholder at the Relevant Date (other than the Vendor) to offer or to purchase, or subscribe, as the case may be, their Proportionate Entitlement (as defined below) of the Sale Shares at the Sale Price. Each such invitation shall be made in writing and shall specify the proportion of the Sale Shares each such shareholder may offer to purchase. Each such shareholder may offer to purchase, all or part of the proportion of the Sale Shares which is as nearly as practicable equal to the proportion that the number of the existing issued Shares held by it at the Relevant Date bears to the entire issued Shares (the «Proportionate Entitlement»). Every invitation under this Article 7.3 shall be accompanied by a form of application for use by such shareholder to indicate whether he wishes to offer to purchase:

- a) all or part of his Proportionate Entitlement; and
- b) any proportion of the Sale Shares in excess of his Proportionate Entitlement (the «Excess Entitlement»).

7.4 Each shareholder may respond to such invitation within 21 days from the date of its service. At the expiration of such 21 days, the Sale Shares shall, if offers have been received from the Existing Shareholders for 100 per cent (or more) of the Sale Shares, be allocated in the following manner:

a) each shareholder who has offered to purchase his Proportionate Entitlement under the provisions of Article 7.3 shall have it allocated to him;

b) if any part of the Sale Shares then remains unallocated it shall then be allocated to satisfy the Excess Entitlements and if there are insufficient Sale Shares to satisfy the Excess Entitlements in full it shall be allocated (as nearly as possible) in the proportion that the Shares of the shareholders applying for Excess Entitlements bear to each other.

7.5 Within seven days of the expiry of the 21 day period in which offers from purchasing shareholders are made in accordance with Article 7.3, the Corporation shall notify the Vendor and all other shareholders in writing as to whether or not offers for the purchase of the entire Sale Shares have been received under this Article 7 and accordingly allocated. If the entire Sale Shares shall have been so allocated, the notification shall give the details of the offers which have been made and of the allocations made as between purchasing shareholders under this Article 7. If any purchasing shareholder, within a reasonable time from the date of any such allocation, shall default in making payment for the Sale Shares, it has agreed to purchase then such Sale Shares as shall be reallocated to satisfy any outstanding Excess Entitlements or, if there are no such Excess Entitlements, the Vendor shall be entitled to dispose of the entire Sale Shares.

7.6 If offers have been received for the entire Sale Shares and if they have been allocated under this Article 7, the Vendor shall be bound, upon payment of the applicable proportion of the Sale Price to accept such offers and transfer the Sale Shares in the proportions allocated pursuant to this Article to each relevant purchasing shareholder. If, after

becoming so bound, the Vendor defaults in transferring the Sale Shares within a reasonable time, the Corporation is hereby irrevocably authorised to receive the purchase money and the Vendor shall be deemed to have irrevocably appointed the Corporation as his agent to execute a transfer of the Sale Shares to the purchasing shareholders and, upon execution of such transfer, the Corporation shall hold the purchase money as agent for the Vendor and the receipt of the Corporation for the purchase money shall be a good discharge to each purchasing shareholder.

7.7 If Shares are being offered by a Vendor who is a director of FTE HOLDING S.A. appointed prior to 31 December 2003 («Manager») and is a Good Leaver (as defined hereafter) and they are not all allocated under this Article 7, then the Corporation and/or another member of the Group shall, if permitted by and in accordance with the relevant laws of its jurisdictions (and to the extent permitted by any agreement the Corporation has entered into) purchase all of the Sale Shares or the balance of Shares which are unsold or which is so permitted at the Sale Price. For the purposes of this Article, «Good Leaver» means any person who ceases to be an employee and director of the group of companies to which the Corporation belongs the («Group») by reason of death, permanent incapacity or retirement at or after the retirement age disposal of the business in which he is employed, termination/or non-prolongation of the employment contract) by a Manager for good cause or any Manager who is determined by the board of directors to be a Good Leaver.

7.8 The following are the exceptions to the pre-emption rights set out in Article 7.2:

a) any transfer of Shares by a shareholder to any person with the prior consent in writing of the holders of 51 % or more of the Shares;

b) any transfer of Shares by a shareholder to any of the Affiliates of that shareholder. As used in these Articles «Affiliate» shall mean, with respect to any person, any other person that, directly or indirectly through one or more intermediaries, controls, or is controlled by, or is under common control with, such person; any pooled investment vehicle organised by that person (or an Affiliate thereof) the investments of which are directed by that person; or any partner, officer, employee (or Affiliate thereof); and any investment fund organised by that person for the benefit of its partners, officers or employees or their dependants or an Affiliate of such a person or any successor trustee or nominee for, or a successor by reorganisation of, a qualified trust;

c) any transfer of Shares by a holder of any Shares which is an investment fund being any person, company, trust, limited partnership or fund holding shares for investment purposes and not being a manager or by its trustee, custodian or nominee or by an entity wholly or substantially wholly owned by an investment fund (an «Investment Holding Company») or by an entity co-investing alongside such investment fund (an «Investing Entity»):

(i) to any trustee, nominee or custodian for such fund and vice versa;

(ii) to any unit holder, shareholder, partner, participant, manager or adviser (or an employee of such manager or adviser) in any such fund;

(iii) to any other investment fund, or its trustee, nominee or custodian, managed or advised by the same manager or adviser as any such fund;

(iv) to any Co-Investing Entity or its trustee, nominee or custodian thereof; or

(v) to any Investment Holding Company or any trustee, nominee or custodian thereof.

d) any transfer of Shares to a trustee, nominee, custodian or to a member of the same group of any of the persons referred to in sub-paragraphs (i), (ii) or (iii) of paragraph c) above.

e) a transfer made pursuant to and in accordance with Articles 7.14 to 7.21 (inclusive) of the Articles of Incorporation;

f) a transfer of any Shares or any beneficial interest by a shareholder (being an individual) to his or her spouse or adult children or the trustee or trustees of a family trust set up wholly for the benefit of the transferor, his or her spouse or children;

g) any transfer of Shares by a shareholder (being a nominee) to any person on whose behalf such nominee holds such Shares or who is beneficially entitled to such Shares; or

h) any transfer of Shares by a shareholder to a body corporate which is controlled directly by such shareholder.

7.9 Any person to whom a transfer may be made under Article 7.8 above shall be a «Permitted Transferee». If and whenever any person holding Shares is a Permitted Transferee by virtue of the relationship between that Permitted Transferee and the relevant transferor, if that Permitted Transferee at any time ceased to qualify as a Permitted Transferee, such Permitted Transferee shall be bound to and shall forthwith offer to transfer the Shares to the person from whom the Permitted Transferee acquired such Shares.

7.10 Save as provided in Articles 5 and 6 above and pursuant to Article 7.11 and subject to relevant consents imposed by applicable law or these Articles or any Shareholders' Agreement being obtained, no resolution of the board of directors or of the meeting of shareholders shall be passed to increase or cause the increase of the issued capital or issue loan notes or any other securities (including any issue of free Shares) unless each person who then holds Shares («Existing Shareholders») shall have the right to subscribe on equivalent terms for a proportion of the relevant Shares and/or loan notes or other securities (as the case may be) («new securities») which is as nearly as practicable equal to the proportion which the value of the Shares (or value credited as so paid, including any premium paid at the date of issue of the Shares) then held by the Existing Shareholder bears to the aggregate paid-up value of the Shares then in issue. Such right of subscription shall be exercisable for a period of not less than 30 days.

7.11 Each Shareholder agrees that the subscription rights of all of the Existing Shareholders pursuant to Article 7.10 shall so far as lawfully possible be deemed to be waived and, otherwise, each shareholder shall procure such waiver for an issue of new securities to any person(s), provided that:

a) the holder(s) of 51 % or more of the Shares authorise(s) such waiver;

b) such waiver shall only be given pursuant to an extraordinary shareholders' meeting complying with the quorum and majority requirements laid down in Article 22 of these Articles of Incorporation and if the holders of the Shares then in issue either:

(i) reasonably consider that the Corporation's need for capital is such that the delay involved in making a subscription offer to the Existing Shareholders would cause an event of default under any agreement between the Corporation or any of its subsidiaries and a third party bank or would otherwise be materially prejudicial to the Corporation and its subsidiaries as a whole; or

(ii) resolve that the new securities are, or are to be, wholly paid up otherwise than by cash in connection with an acquisition of any business or assets; and

c) any resulting dilution applies equally to all Existing Shareholders.

7.12. In the event that the subscription rights of Existing Shareholders are waived under Article 7.11 above, the shareholders will take reasonable steps to procure that a subsequent offer of new securities is made to Existing Shareholders as soon as reasonably practicable thereafter with a view to giving them the right to subscribe for the number of new securities equal to that which each Existing Shareholder would have been entitled to subscribe had such subscription rights not been waived.

7.13 In the event that any Shares are offered for sale upon realisation of a share pledge by public auction the vendor proposing to sell the Shares shall first offer the Shares to all Existing Shareholders in accordance with Article 8 and the Vendor shall be deemed to have served a Transfer Notice in respect thereof.

7.14 If at any time shareholders holding not less than 51 % of the Shares of the Corporation (the «Selling Investors») wish to transfer all (but not some only) of their Shares to any bona fide transferee other than Permitted Transferees (the «Proposed Transferee»), the Corporation may, as irrevocably appointed agent for the Selling Investors require by notice in writing to all (but not some only) of the other Shareholders (for purposes of this Article 7.15, the «Drag-Along Right») the Sale by such Shareholders to the Proposed Transferee of all (but not some only) of the Shares then held by such other shareholders at the price offered by the Proposed Transferee being the same price per Share (in relation to each class of Share) as is offered to the Selling Investors. Each other Shareholder agrees to take all steps necessary to enable him to comply with the provisions of this Article 7.14 and to facilitate the exercise of a Drag-Along Right.

7.15 To exercise a drag-along right, the Corporation as agent for the Selling Investors shall give each other Shareholder a written notice (for purposes of this Article 7.15, a «Drag-Along Notice») containing (i) the name and address of the Proposed Transferee and (ii) the price(s) per share offered, the terms of payment and other material terms and conditions of the Proposed Transferee's offer. Each other shareholder (each a «Transferring Member») shall thereafter be obliged to sell its Shares on such terms and conditions as are contained in the Drag-Along Notice, provided that the Sale to the Proposed Transferee by each of the Selling Investors is completed within 90 days after delivery of the Drag-Along Notice.

7.16 If the sale is not completed within such 90-day period due to the act or omission of the Proposed Transferee or the Selling Investors, then each Shareholder to whom a Drag-Along Notice has been given shall no longer be so obliged.

7.17 No transfer of any Shares shall be made by a shareholder («Proposed Transferor») (other than as a part of a syndication envisaged by any Shareholders' Agreement) if it would result in any person (the «Acquirer») alone or with a group or persons acting in concert with the Acquirer holding 30 per cent or more of the Shares in issue unless the Acquirer shall have made an offer which shall be open for acceptance for no less than 21 days to all shareholders to acquire all their Shares on terms and conditions no less favourable than those agreed between the Acquirer and the Proposed Transferor and, in the case of Shares, at a price per Share (the «Offer Price») equal to the higher of (i) the price at which such transfer is to be made or (ii) the highest price the Acquirer (or persons acting in concert with it) has paid for any Shares in the 12 months prior to the date such transfer would otherwise have been made. For the purposes of this Article «acting in concert» shall have the meaning in para 2 subsection 5 German Takeover Act (WpÜG).

7.18 If at any time (other than as part of the syndication envisaged by any Shareholders' Agreement or to Permitted Transferees) one of more Shareholders intends to transfer (by one or more related transactions) more than 5 % of the aggregate nominal value of the Shares then in issue or intends to transfer any number of Shares once he has disposed of 5 % by way of separate sales (in each case, the «Tag-Along Shares») (which, for the avoidance of doubt, shall include by way of a public offering of the Tag-Along Shares whether underwritten or not), such holder of the Tag-Along Shares (the «Selling Shareholder») shall notify the other shareholders in writing of such proposed transfer and of its terms and conditions (including the price at which the Selling Shareholder proposes to transfer the Tag-Along Shares). Within 20 business days of the date of such notice, each shareholder may notify the Selling Shareholders if it elects to transfer any of the same class of Shares held by it (as appropriate) in place of the Selling Shareholders (and any Shareholder so notifying being a «Tag-Along Shareholder»).

7.19 Any shareholder that fails to notify the Selling Shareholder within such 20 business days period shall be deemed to have waived its rights under this Article in respect of such transfer.

7.20 Each Tag-Along Shareholder may sell (in place of the Selling Shareholder), at the same price and on the same terms and conditions as those applicable to the Selling Shareholder, that proportion of the relevant class of its Shares which equals the proportion which the number of Shares of the Selling Shareholder represents of the aggregate holding of Shares of the Selling Shareholder and the Tag-Along Shareholder prior to such disposal and the Selling Shareholder shall procure that such Sale shall be effected together with, in place of the Selling Shareholder such number (if any) which shall mean that it has disposed in aggregate of the same proportion of Shares as the Selling Shareholder has on an aggregate basis at any time in the past (Catch up).

7.21 If the transfers referred to in Articles 7.18 to 7.20 (inclusive) shall not occur within 60 days following the expiration of the time allowed for the election by the Tag-Along Shareholders pursuant to this Article 7.21, the Shares held by the Tag-Along Shareholders shall again become subject to all the restrictions and conditions set out in this Article 7.

Art. 8. Meetings of shareholders - General.

8.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

8.2 Meetings shall be called by the board of directors by serving a notice containing the agenda addressed by registered mail to the shareholders at least ten days prior to the meeting.

8.3 Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram or telex. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

8.4 Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the Shares outstanding.

8.5 If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Wednesday in January of each year, at 11.00 a.m. Luxembourg time. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 10. Voting Requirements. Except in circumstances where a greater majority is otherwise required by law, resolutions will be taken by a majority vote of the aggregate number of votes attaching to all of the Shares whose holders are present or represented at the relevant General Meeting.

Art. 11. Directors.

11.1 The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the Corporation.

11.2 The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of one year and shall hold office until their successors are elected. A director may be removed at any time with or without cause and replaced by resolution adopted by the shareholders.

11.3 In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. Procedures of meeting of the board.

12.1 The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

12.2 The board of directors shall meet at least four (4) times in any calendar year upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. A quorum of the board of directors shall be the presence of at least two directors in person, or by proxy or by telephone, to include 2 of the Directors appointed in accordance with any Shareholders' Agreement, if any.

12.3 The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

12.4 Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least one week in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where the notice is down to 24 hours and in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

12.5 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

12.6 Any director may attend and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

12.7 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

12.8 In the event that any director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

12.9 Resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 13. Minutes of meetings of the board.

13.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

13.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any director.

Art. 14. Powers of the directors.

14.1 The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

14.2 They may delegate their powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board of directors who may constitute committees deliberating under such terms as the board of directors shall determine. The directors may also confer all powers (including day to day management) and special mandates to any other person, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14.3 Decisions of the board of directors will be taken by a majority consisting of the directors present or represented at such meeting, such majority to include a further majority of the Directors appointed pursuant to a Shareholders' Agreement, if any; present at the relevant meeting. Subject to the satisfaction of any relevant approval requirements by the members according to law, (if any), the following matters shall (subject always to the provisions of any Shareholders' Agreement) take place only with the specific prior approval of a duly carried resolution of the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers. The board of directors may confer delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it, subject to the limits as set out in Article 13.

Art. 16. Binding signatures. The Corporation will be bound by the joint signature of any two directors of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1 No contract or other transaction between the Corporation and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Corporation is a manager, associate, officer or employee of such other corporation or firm. Any director or officer of the Corporation who serves as a manager, associate, officer or employee of any corporation or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.2 In the event that any director or officer of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, he shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of Shareholders.

Art. 18. Statutory auditor.

18.1 The operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor. Such statutory auditor need not be a shareholder and shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

18.2 Any statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 19. Accounting year.

19.1 The accounting year of the Corporation shall begin on the 1st October and shall terminate on the 30th September of the following year. The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

19.2 Each year, as of the 30th of September, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Corporation and the profit and loss account, and also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

19.3 Each shareholder may inspect at the registered office, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. Appropriation of profits.

20.1 From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

20.2 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the directors, declare dividends from time to time.

20.3 The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

20.4 The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

20.5 A dividend declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Corporation.

20.6 No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

20.7 The board of directors may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the directors showing that sufficient funds are available for distribution, and otherwise in accordance with applicable law.

Art. 21. Dissolution and liquidation.

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Amendment of Articles. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscriptions

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment EUR
HG INCORPORATIONS LIMITED	22,510 Shares	28,137.50
BRUNS VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR	744 Shares	930.00
GOCKLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR	558 Shares	697.50
SCHERER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR	372 Shares	465.00
Mr Karl Peuker	224 Shares	280.00
Mrs Bettina Wilhelms	124 Shares	155.00
Mr Mark Wilhelms	124 Shares	155.00
Mr Norbert Spielmann	24 Shares	30.00
Mr Gerhard Wehner	24 Shares	30.00
Mr Edgar Müller	24 Shares	30.00
Mr Herbert Scharf	24 Shares	30.00
Mr Wolfgang Schott	24 Shares	30.00
Mr Olivier Dobigeon	24 Shares	30.00
Total:	24,800 Shares	31,000.00

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand and five hundred euros.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a 6 year period ending at the annual general meeting approving the 2009 annual accounts:

Wolfgang Bruns, Hainbuchenweg 2, D-32683 Barntrop, Germany - Director - born on 7 August 1955, in Rehren A
O Jetzt Auetal

Mark Wilhelms, Am Ommelstal 10, D-50105 Bergheim, Germany - Director - born on 7 May 1960 in Dusseldorf

Franz Scherer, Kamillenweg 2, D-50858, Köln, Germany - Director - born on 14 January 1941 in Berlin

Trevor Bayley, Chelston, Mill Lane, GB - SL6 5ND Hurley, Berkshire, United Kingdom - Director - born on 30 March 1961 in Birmingham

Klaus Gockler, Brunnenstrasse 2, D-96166 Kirchlauter, Germany - Director - born on 5 March 1957 in Ebern

Martin Block, Parkstrasse 3, D-65812 Bad Solen, Germany - Director - born on 2 March 1961 in Coventry

Karsten Hartmann, Lintrun 577, D-80335 Munich, Germany - Director - born on 2 September 1961 in Crailsheim.

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

PricewaterhouseCoopers, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Third resolution

The registered office is fixed at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. S. B 65.477.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

* HG INCORPORATIONS LIMITED, une société constituée sous le droit anglais, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni, sous le numéro 4572042 et ayant son siège social au 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9DH, Royaume-Uni,

* BRUNS VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR, une société constituée sous le droit allemand et ayant son siège social au Hainbuchenweg 2, D-32683 Barntrup, Allemagne,

* GOCKLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR, une société constituée sous le droit allemand et ayant son siège social au Brunnenstrasse 3, D-96166 Kirchlauter, Allemagne,

* SCHERER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR, une société constituée sous le droit allemand et ayant son siège social au Kamillenweg 2, D-50858 Köln, Allemagne,

* M. Karl Peuker, demeurant au Haydnstrasse 5, D-96106 Ebern, Allemagne,

* Mme Bettina Wilhelms, demeurant au Am Ommelstal 10, D-50129 Bergheim, Allemagne,

* M. Mark Wilhelms, demeurant au Am Ommelstal 10, D-50129 Bergheim, Allemagne,

* M. Norbert Spielmann, demeurant au Alter Hohlweg 19, D-96106 Ebern, Allemagne,

* M. Gerhard Wehner, demeurant au Hermann-Löns-Str. 34, D-97526 Sennfeld, Allemagne,

* M. Edgar Müller, demeurant au Egelseeweg 51, D-99974 Mühlhausen, Allemagne,

* M. Herbert Scharf, demeurant au Wartburgweg 4, D-96106 Ebern, Allemagne,

* M. Wolfgang Schott, demeurant au Sommerleite 4, D-96184 Rentweinsdorf, Allemagne,

* M. Olivier Dobigeon, demeurant au Egerländerstrasse 1, D-96106 Ebern, Allemagne,

Tous sont ici représentés par Maître Anouk Dumont, Maître en droit à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé qui resteront ci-annexées.

Lesdites procurations, signées par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées à ce document pour être soumises à la formalité de l'enregistrement. Les parties comparantes, agissant ès qualités, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est créé par la présente une société sous la forme d'une société anonyme, sous la dénomination de FTE DEUX S.A. (la «Société»). La Société est régie par les présents Statuts ainsi que par le droit luxembourgeois applicable, plus précisément par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour une modification de ces Statuts telles que prévues à l'Article 22.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres d'emprunt et d'autres valeurs de toutes espèces, ainsi que des participations dans des sociétés de personnes et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et prêter assistance soit par voie de prêts, de garanties ou de toute autre manière à des entreprises (ou à leur profit) dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des certificats d'emprunt ainsi que tout autre instrument, y compris des obligations convertibles.

3.4 D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet, néanmoins sans prendre avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Par décision du conseil d'administration la Société pourra créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger des filiales ou autres agences.

4.2 Au cas où le conseil d'administration déciderait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ont eu lieu ou sont imminents, qui viendraient compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois ces mesures temporaires puissent avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Parts.

5.1 Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) chacune et (les «Actions»).

5.2 Le capital social autorisé est fixé à trente mille euros (EUR 30.000,-) comprenant vingt-quatre mille actions autorisées (les «Actions Autorisées») d'une valeur nominale de d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) chacune.

5.3 Les transferts d'Actions sont soumis aux dispositions des présents Statuts ainsi qu'aux dispositions de toute convention entre actionnaires en relation avec la Société, s'il y en a, et dans laquelle la Société est partie (chaque convention s'il y en a, est désignée ci-après comme «Pacte d'Actionnaires»). Tous les actionnaires consentent à respecter tout Pacte d'Actionnaires et en particulier d'exercer leur droit de vote afin d'accorder tout consentement nécessaire si un transfert proposé n'entre pas en conflit avec une disposition légale ou avec ces Statuts.

5.4 Les Actions sont et resteront sous forme d'Actions nominatives. La Société devra, à la demande d'un actionnaire, émettre des certificats d'actions sous toute dénomination. La propriété des Actions s'établit par une inscription dans le registre des actions qui sera tenu au siège social de la Société.

5.5 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui n'admettra qu'un propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 6. Augmentation de capital.

6.1 Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles requises pour la modification des présents Statuts tel que prévu à l'Article 22 ci-après.

6.2 De plus, le conseil d'administration de la Société est autorisé et a instruction d'émettre des Actions futures à concurrence du total du capital autorisé en une ou plusieurs fois et en temps qu'il appartienne, pendant une période expirant au 16.12.2007, en décidant d'émettre des Actions représentant entièrement ou partiellement une telle augmentation et d'accepter les souscriptions pour ces Actions en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est en outre autorisé à déterminer les conditions de telles souscriptions. Les actionnaires autorisent expressément le conseil d'administration de restreindre ou de renoncer aux droits de souscription préférentiels peu importe la classe d'Actions chaque fois que le conseil d'administration émettra des Actions futures en vertu de l'autorisation donnée au précédent paragraphe.

6.3 Chaque fois que le conseil d'administration agira ainsi afin de rendre effectif en entier ou en partie l'augmentation de capital telle qu'autorisée ci-avant, l'article 5 des Statuts sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle opération et le conseil d'administration devra prendre ou autoriser toutes mesures nécessaires dans le but d'obtenir exécution et publication d'une telle modification, en conformité avec la loi luxembourgeoise.

Art. 7. PRÉEMPTION, TRANSFERT ET EMISSION D' ACTIONS

7.1 Exception fait de ce qui est mentionné ci-dessous, les Actions ne pourront être transférées à moins que et tant que les droits de préemption accordés par cet article 7 n'aient été épuisés ou levés. Un actionnaire détenteur d'Actions Ordinaires et d'Actions Préférentielles peut seulement les transférer ensemble tel que prévu dans un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a.

7.2 Tout actionnaire qui entend transférer des Actions de la Société, (le «Vendeur») devra en informer la Société par un avis écrit (l'«Avis de Transfert»), en précisant le nombre d'Actions en vente (les «Actions en Vente»), en énonçant le prix (le «Prix de Vente») auquel il consent à vendre les Actions en Vente.

7.3 Endéans cinq jours ouvrables de l'Avis de Transfert ou de la décision du conseil d'administration d'émettre des Actions (la «Date Pertinente») la Société devra inviter chaque actionnaire à la Date Pertinente (à l'exception du Vendeur) d'offrir, d'acheter, ou de souscrire, selon le cas, leur Droit Proportionnel (tel que défini ci-dessous) des Actions en Vente au Prix de Vente. Chacune de ces invitations sera faite par écrit et devra spécifier la proportion des Actions en Vente que chaque actionnaire pourra proposer d'acheter. Chacun de ces actionnaires pourra offrir d'acquiescer tout ou partie de la proportion des Actions en Vente qui est pratiquement égale à la proportion que le nombre des Actions existantes émises détenues par cet actionnaire à la Date Pertinente représente dans l'ensemble des Actions émises (le «Droit Proportionnel»). Chaque invitation sous cet article 7.3 sera accompagnée d'un formulaire destiné à ces actionnaires afin d'indiquer s'ils souhaitent proposer d'acheter:

- a) tout ou partie de son Droit Proportionnel; et
- b) toute proportion des Actions en Vente dépassant son Droit Proportionnel (le «Droit Excédentaire»).

7.4 Chaque actionnaire peut répondre à une telle invitation endéans 21 jours depuis la date d'émission. Une fois ces 21 jours expirés, les Actions en Vente pourront, si des offres ont été reçues par les Actionnaires Existants pour 100 pour cent (ou plus) des Actions en Vente, être allouées de la façon suivante:

a) chaque actionnaire qui a proposé d'acheter son Droit Proportionnel tel que prévu par les dispositions de l'article 7.3 verra ces actions lui être allouées;

b) si une partie des Actions en Vente restait non allouée, elles seront alors allouées afin de satisfaire les Droits Excédentaires; elles seront allouées (dans la mesure du possible) dans la proportion que les Actions des actionnaires qui ont fait une demande de Droits Excédentaires ont les unes par rapport aux autres.

7.5. Endéans sept jours après expiration du délai de 21 jours pendant lequel des propositions d'actionnaires achetant sont faites conformément à l'article 7.3, la Société devra notifier au Vendeur et à tous les autres actionnaires par écrit si des propositions pour l'achat de l'entièreté des Actions en Vente ont été reçues sous cet article 7 ou pas et si elles ont été allouées. Si l'entièreté des Actions en Vente a ainsi été allouée, la notification devra contenir des détails quant aux propositions faites et quant aux allocations faites entre les actionnaires achetant sous cet article 7. Si un actionnaire qui a procédé à un achat, endéans un délai raisonnable depuis une telle allocation, fera défaut de paiement des Actions en Vente, qu'il a convenu d'acheter alors ces Actions en Vente seront réallouées afin de satisfaire tout Droit Excédentaire en suspens ou bien, s'il y a pas de Droit Excédentaire, le Vendeur sera en droit de disposer de l'entièreté des Actions en Vente.

7.6 Si des propositions ont été reçues pour l'entièreté des Actions en Vente et ont été allouées en application de cet article 7, le Vendeur sera tenu, à condition du paiement de la proportion applicable du Prix de Vente, d'accepter telles propositions et de transférer les Actions en Vente dans les proportions allouées conformément à cet article à chaque actionnaire achetant en question. Si, après avoir été ainsi tenu, le Vendeur refuse de transférer les Actions en Vente dans un délai raisonnable, la Société est par la présente irrévocablement autorisée de recevoir l'argent d'achat et le Vendeur sera censé avoir irrévocablement nommé la Société comme son agent afin d'exécuter le transfert des Actions en Vente aux actionnaires cessionnaires et, après exécution d'un tel transfert, la Société devra détenir l'argent d'achat comme agent pour le Vendeur et le fait pour la Société de recevoir le prix d'achat constituera décharge pour chacun des actionnaires cessionnaires.

7.7 Si des Actions sont offertes par un Vendeur qui est administrateur nommé avant le 31 décembre 2003 («Administrateur») et est un Good Leaver (tel que défini ci-après) et elles ne sont pas toutes allouées conformément à l'article 7, alors la Société et/ou un autre membre du Groupe devra, si c'est permis par et est en conformité avec les lois concernées de ces juridictions (et dans la limite autorisée par toute convention dont la Société est partie) de racheter toutes les Actions en Vente ou le solde des Actions qui sont invendues ou qui est ainsi permis au Prix de Vente. Pour les besoins de cet Article, «Good Leaver» signifie toute personne qui cesse d'être un employé et administrateur du groupe de sociétés à laquelle la Société appartient (le «Groupe») en raison de décès, incapacité permanente ou retraite ou après l'âge de retraite, la vente de la branche d'activité dans laquelle il est employé, la fin ou la non prolongation du contrat d'emploi par un Administrateur pour une bonne raison ou un Administrateur qui est déterminé par le conseil d'administration comme constituant un Good Leaver.

7.8 Les exceptions au droit de préemption tel que mentionné à l'article 7.2 sont les suivantes:

- a) tout transfert d'Actions par un actionnaire à une personne avec le consentement écrit préalable des actionnaires représentant 51 pour cent ou plus des Actions Préférentielles;
- b) tout transfert d'Actions par un actionnaire à un Affilié de cet actionnaire. Tel qu'utilisé dans ces Statuts «Affilié» signifiera, toute autre personne qui, directement ou indirectement pour un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, ou est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec telle personne; tout investissement regroupé mise en place par cette personne (ou par un Affilié de celle-ci) les investissements qui sont dirigés par cette personne; ou tout partenaire, directeur, employé (ou Affilié de celui-ci); et tout fond d'investissement organisé par cette personne au profit de ses partenaires, directeurs ou employés ou leurs dépendantes ou un Affilié d'une telle personne ou curateur successoral ou nommée pour, ou un successeur par une réorganisation d'un qualified trust;
- c) tout transfert d'Actions par un détenteur d'Actions qui est un fond d'investissement étant une personne, une société, un trust, un limited partnership ou un fond tenant des actions pour des besoins d'investissement et n'étant pas un dirigeant, ou par son mandataire, dépositaire ou nommée ou par une entité entièrement ou substantiellement détenue par un fond d'investissement (une «Société Holding d'Investissement») ou par une entité co-investissant à travers ce fond d'investissement (une «Entité Investisseur»):
 - (i) à tout trustee, nommée ou dépositaire pour un tel fond et vice versa;
 - (ii) à tout détenteur de parts du fonds, actionnaire, partenaire, participant, dirigeant ou conseiller (ou un employé d'un tel dirigeant ou conseiller) dans un tel fond;
 - (iii) à tout fond d'investissement, ou son trustee, nommée ou dépositaire, dirigé ou conseillé par les mêmes dirigeants ou conseiller tels que pour un tel fond;
 - (iv) à toute Entité Co-Investisseur ou son trustee, nommée ou dépositaire; ou
 - (v) à toute Société Holding d'Investissement ou à tout trustee, nommée ou dépositaire de celle-ci.
- d) tout transfert d'Actions à un trustee, nommée, dépositaire ou à un membre d'un même groupe d'une des personnes mentionnées aux sous-paragraphes (i), (ii) ou (iii) du paragraphe c) ci-dessus;
- e) un transfert réalisé suivant et conformément aux articles 7.14. et (y compris) 7.21. des Statuts;
- f) un transfert de toute Action ou de tout intérêt bénéficiaire par un actionnaire (étant un individu) à son épouse ou à son époux ou à ses enfants adultes ou au(x) trustee(s) d'un trust familial établi entièrement au profit du cédant, de son époux ou épouse ou enfants;
- g) tout transfert d'Actions par un actionnaire (étant un nommée) à toute personne au profit de laquelle tel nommée détient ces Actions ou qui bénéficie de ces Actions;
- h) tout transfert d'Actions par un actionnaire à un organe social qui est contrôlé directement par cet actionnaire; ou

7.9 Toute personne à qui un transfert peut être réalisé sous l'article 7.8 ci-dessus sera un «Cessionnaire Autorisé». Si et chaque fois qu'une personne détentrice d'Actions est un Cessionnaire Autorisé en fonction d'une relation entre ce Cessionnaire Autorisé et ce cédant concerné, si ce Cessionnaire Autorisé à un moment cesse d'être qualifié de Cessionnaire Autorisé, ce Cessionnaire Autorisé sera lié à et devra alors proposer de transférer les Actions à la personne de laquelle le Cessionnaire Autorisé à acquis ces Actions.

7.10 A l'exception des dispositions des articles 5 et 6 ci-dessus et conformément à l'article 7.11 et sujet au consentement nécessaire imposé par la loi applicable à ces statuts ou à un Pacte d'Actionnaires et ayant été obtenu, aucune résolution du conseil d'administration ou de l'assemblée des actionnaires ne pourra être adoptée afin d'augmenter ou de causer une augmentation du capital émis ou des titres de créance ou tous autres titres (y inclus l'émission d'Actions gratuites) sauf si toute personne qui alors détient des Actions («Actionnaires Existants») aura le droit de souscrire à des conditions équivalentes pour une proportion des Actions concernées et/ou titres de créance ou autres titres (selon le cas) («nouveaux titres») qui est aussi proche que possible et égal à la proportion entre la valeur des Actions (ou la valeur créditée comme étant payée, y compris toute prime d'émission payée à la date d'émission des Actions) détenues par l'Actionnaire Existant et la valeur globale des Actions alors émises. Un tel droit de souscription pourra être exercé pendant une période ne pouvant être inférieure à 30 jours.

7.11. Chaque Actionnaire consent à ce que les droits de souscription de tous les Actionnaires Existants conformément à l'article 7.10 seront, dans la mesure autorisée par la loi, censés être levés et, sinon, chaque actionnaire devra s'engager à une telle levée pour l'émission de nouveaux titres à toute(s) personne(s), pourvu que:

a) le(s) détenteur(s) de 51 % ou plus des Actions Préférentielles autorise(nt) une telle levée;

b) une telle levée sera seulement accordée en vertu d'une assemblée extraordinaire des actionnaires remplissant le quorum et les exigences de majorité telles que figurant à l'article 22 de ces Statuts et si les détenteurs des Actions en circulation soit:

(i) considèrent raisonnablement que le besoin de capital de la Société est tel que le retard créé par la réalisation d'une offre de souscription aux Actionnaires Existants créera un manquement (event of default) d'une quelconque convention entre la Société ou une de ses filiales et une banque tierce partie ou sera autrement matériellement préjudiciable pour la Société et ses filiales dans l'ensemble, ou

(ii) décident que les nouveaux titres sont, ou devront être, entièrement libérés autrement qu'en espèces en relation avec l'acquisition de toute activité ou actifs et la personne acquérant tels nouveaux titres n'est pas apparentée d'une façon ou d'une autre avec les détenteurs des Actions Préférentielles; et

(iii) toute dilution en résultant s'applique dans la même mesure à tous les Actionnaires Existants.

7.12 Au cas où il est renoncé aux droits de souscription des Actionnaires Existants conformément à l'article 7.11 ci-dessus, les actionnaires prendront les mesures nécessaires afin de s'engager qu'une offre ultérieure de nouveaux titres sera faite aux Actionnaires Existants dès que raisonnablement possible par la suite afin de leur donner le droit de souscrire pour un nombre de nouveaux titres égal à celui auquel chaque Actionnaire Existant aurait eu le droit de souscrire si ces droits de souscription n'avaient pas été levés.

7.13 Au cas où des Actions sont proposées à la vente lors de la réalisation d'un contrat de gage sur action lors d'une vente publique le vendeur proposant la vente des Actions devra en premier lieu proposer ces Actions à tous les Actionnaires Existants conformément à l'article 7 et le Vendeur devra notifier un Avis de Transfert conformément à cet article.

7.14 Si à un moment des actionnaires détenant au moins 51 % des Actions de la Société (les «Investisseurs Cédants») souhaitent vendre toutes (et non certaines) de leurs Actions à un bona fide cessionnaire autre que les Cessionnaires Autorisés (les «Cessionnaires Proposés»), la Société peut, en tant qu'agent nommé irrévocablement pour les Investisseurs Cédants demander par un avis écrit à tous (et non à certains) des autres Actionnaires (pour les besoins de cette clause 7.15, le «Drag-Along Right») la Vente par ces Actionnaires aux Cessionnaires Proposés de toutes (et non certaines) des Actions alors détenues par tels autres actionnaires au prix proposé par le Cessionnaire Proposé, étant le même pour chaque Action (en relation avec chaque classe d'Actions) tel que proposé aux Investisseurs Cédants. Tout autre Actionnaire accepte de prendre toutes les mesures nécessaires afin de lui permettre de remplir les dispositions de cette clause 7.14 et de faciliter l'exercice du Drag-Along Right.

7.15 Pour exercer le Drag-Along Right, la Société en tant qu'agent pour les Investisseurs Cédants adresseront à tout autre Actionnaire un avis écrit (pour les besoins de cette clause 7.15, un «Avis Drag-Along») contenant (i) le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé et (ii) le(s) prix offert par action, les conditions de paiement et d'autres conditions générales de l'offre du Cessionnaire Proposé. Tout autre actionnaire (chacun un «Membre Transférant») sera par la suite obligé de vendre ses Actions sous les conditions générales contenues dans l'Avis Drag-Along, à condition que la Vente au Cessionnaire Proposé par chacun des Investisseurs Cédants sera réalisée dans les 90 jours qui suivent la signification de l'Avis Drag-Along.

7.16 Si la Vente n'a pas été réalisée dans ce délai de 90 jours en raison d'un acte ou d'une omission du Cessionnaire Proposé ou de L'Investisseur Cédant, alors chaque Actionnaire à qui un Avis de Drag-Along a été donné n'y sera plus tenu.

7.17 Aucun transfert d'Actions ne pourra être réalisé par un actionnaire («Cédant Proposé») (autrement que dans le cadre d'une syndication envisagée par un Pacte d'Actionnaires) si cela aboutissait à la situation où une personne (l'«Acquéreur») seul ou avec un groupe de personnes agissant de concert avec l'Acquéreur détenteurs de 30 pour cent ou plus des Actions émises sauf si l'Acquéreur a fait une offre qui sera valable pour au moins 21 jours à tous les actionnaires pour acquérir toutes leurs Actions selon des conditions pas moins favorables que celles convenues entre l'Acquéreur et le Cessionnaire Proposé, et, dans le cas d'Actions, à un prix par Action (le «Prix Offert») égal au plus élevé de (i) le prix auquel tel transfert sera réalisé ou (ii) le prix le plus élevé que l'Acquéreur (ou des personnes agissant de concert avec lui) a payé pour toutes Actions dans les 12 mois qui précèdent la date d'un tel transfert aurait autrement fait. Pour les besoins de cet article «agissant de concert» aura la signification telle qu'au paragraphe 2 sous-section 5 de la loi allemande sur les acquisitions (WpÜG).

7.18 Si à un moment (autrement que dans le cadre d'une syndication telle qu'envisagée par un Pacte d'Actionnaires ou aux Cessionnaires Autorisés) un ou plusieurs Actionnaires entend(ent) transférer (pour une ou plusieurs transactions liées) plus de 5 % de la valeur nominale totale des Actions alors émises ou entend(ent) transférer un nombre quelconque d'Actions une fois qu'il dispose de 5 % par voie d'acquisitions séparées (dans chaque cas, les «Actions Tag-Along») (qui, pour écarter tout doute, devra inclure par voie d'une offre publique d'Actions Tag-Along soumissionnées ou non) tel détenteur d'Actions Tag-Along (les «Actionnaires Cédants») devront notifier aux autres actionnaires par écrit les conditions générales d'un tel transfert proposé (y compris le prix auquel l'Actionnaire Cédant propose de transférer les Actions Tag-Along). Endéans 20 jours ouvrables à compter de la date d'un tel avis, chaque actionnaire peut notifier aux Actionnaires Cédants s'il décide de transférer une même classe d'Actions à la place de l'Actionnaire Cédant (et tout Actionnaire tel que notifié ci-dessus étant un «Actionnaire Tag-Along»).

7.19 Tout actionnaire qui omet de notifier à l'Actionnaire Cédant endéans une période de 20 jours ouvrables, sera censé avoir renoncé ses droits tels qu'énumérés par cet article pour un tel transfert.

7.20 Chaque Actionnaire Tag-Along pourra vendre (à la place d'un Actionnaire Cédant), au même prix et selon les mêmes conditions générales que celles applicables à l'Actionnaire Cédant, la proportion de la classe concernée d'Ac-

tions égale à la proportion que le nombre d'Actions de l'Actionnaire Cédant représente dans la participation totale des Actions de l'Actionnaire Cédant et l'Actionnaire Tag-Along précédant une telle cession et l'Actionnaire Cédant devra faire en sorte que telle cession prendra effet ensemble avec, à la place de l'Actionnaire Cédant tel nombre (s'il y en a) ce qui signifiera qu'il aura disposé en total de la même proportion d'Actions que l'Actionnaire Cédant a sur une base globale à tout moment dans le passé (Catch-up).

7.21 Si les transferts exposé à l'article 7.18 à (y compris) 7.20 n'a pas lieu endéans 60 jours suivant l'expiration de l'échéance accordée pour l'application par les Actionnaires Tag-Along conformément à cet article 7.21, les Actions détenues par les Actionnaires Tag-Along seront à nouveau sujet à toutes les restrictions et conditions telle que figurant dans cet article 7.

Art. 8. Assemblées des actionnaires - Généralités.

8.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

8.2 Les assemblées seront convoquées par le conseil d'administration moyennant convocations contenant l'ordre du jour adressée aux actionnaires par lettres recommandées au moins dix jours avant l'assemblée.

8.3 Chaque Action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, fax, câble, télégramme ou télex. Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

8.4 Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des Actions en circulation.

8.5 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tel autre endroit à Luxembourg, qui sera précisé dans la convocation, le troisième mercredi du mois de janvier de chaque année, à 11.00 heure luxembourgeoise. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 10. Conditions de vote. Sauf dispositions légales prévoyant des conditions de majorité plus importantes, les résolutions seront adoptées par la majorité du nombre total des votes attachés aux Actions dont les détenteurs sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale en question.

Art. 11. Administrateurs.

11.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

11.2 Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de leur assemblée générale annuelle pour une durée d'un an et rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Un administrateur peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif et remplacé par une décision adoptée par les actionnaires.

11.3. Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement ce poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Procédures des réunions du conseil.

12.1 Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président et peut élire parmi ses membres un vice-président. Il peut également élire un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées des actionnaires.

12.2 Le conseil d'administration se réunit au moins quatre (4) fois du cours d'une année civile sur convocation du président ou de deux administrateurs à la place indiquée dans la convocation. Le quorum du conseil requis est la présence d'au moins deux administrateurs en personne, ou par procuration ou par téléphone, y compris 2 des Administrateurs nommés conformément à un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a.

12.3 Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent nommer un autre administrateur comme président pro tempore par un vote majoritaire de ceux présents à une telle réunion.

12.4 Les membres du conseil d'administration recevront une convocation écrite pour toute réunion du conseil d'administration au moins une semaine avant l'heure prévue pour une telle réunion, sauf en cas d'événements urgents auquel cas le délai de convocation est réduit à 24 heures et auquel cas la nature de ces événements sera précisée dans la convocation. Cette convocation peut être supprimée par le consentement par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex de chaque administrateur. Pour des réunions individuelles tenues en place et lieu prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil d'administration, des convocations individuelles ne sont pas requises.

12.5 Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son fondé de pouvoir.

12.6 Chaque administrateur peut assister et sera considéré comme étant présent à une réunion du conseil d'administration, par conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication qui permettra à toutes les personnes présentes à la réunion de s'entendre et de se parler les uns les autres.

12.7 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Toute décision sera prise par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle réunion.

12.8 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société (intérêt autre que celui dû à sa fonction d'administrateur, de directeur ou d'employé de l'autre partie contractante), cet administrateur informera le conseil d'administration de cet intérêt personnel et ne votera ou décidera pas sur cette transaction, et il sera rendu compte de l'intérêt de l'administrateur dans cette transaction à la prochaine assemblée des actionnaires.

12.9 Les résolutions du conseil d'administration pourront être valablement prises si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Pareille approbation pourra être contenue dans un seul ou plusieurs documents ayant tous le même contenu signés par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil.

13.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration sera signé par le président ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé la réunion.

13.2 Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux qui sont présentés lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par un administrateur.

Art. 14. Pouvoirs des administrateurs.

14.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

14.2 Ils peuvent déléguer leurs pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Les administrateurs peuvent également déléguer tous pouvoirs (y inclus la gestion journalière) et des mandats spéciaux à toute autre personne, nommer et révoquer tous les directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

14.3 Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à telle réunion, telle majorité inclut la majorité des administrateurs nommés en vertu d'un Pacte d'Actionnaires, s'il y en a, présents à la réunion en question. Sujet au respect de toute approbation nécessaire par les membres conformément à la loi, (s'il y en a), les matières suivantes (sujet toujours aux dispositions de tout Pacte d'Actionnaires) auront lieu à condition d'une approbation préalable d'une résolution valablement adoptée du conseil d'administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration pourra déléguer des pouvoirs spéciaux ou procurations, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires déterminés à des personnes ou agents qu'il choisit, soumis aux limites fixées par l'article 13.

Art. 16. Pouvoirs de signature. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou par signature conjointe ou individuelle de toute personne ou de toutes personnes auxquelles ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou directeur(s) de la Société est/sont gérant(s), associé(s), directeur(s) ou employé(s) d'une telle autre société ou firme. Tout administrateur ou directeur de la Société qui travaille en tant que gérant, associé, directeur ou employé d'une société ou firme dans laquelle la Société entend contracter ou s'engager autrement en affaires ne devra pas, à raison d'une telle fonction auprès d'une autre société ou firme, être empêché de délibérer et de voter sur toutes matières en relation avec tel contrat ou autre occupation.

17.2 Au cas où un administrateur ou directeur de la Société aura un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en informer le conseil de son intérêt personnel et il ne délibérera, ni ne prendra part au vote sur cette transaction, et rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 18. Commissaire aux comptes.

18.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes. Tel commissaire aux comptes n'a pas besoin d'être un actionnaire et sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

18.2 Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 19. Année comptable.

19.1 L'année sociale commencera le 1^{er} octobre et prendra fin le 30 septembre de la prochaine année. Le conseil d'administration devra préparer les comptes annuels conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise et de la pratique comptable.

19.2 Chaque année, le 30 septembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra un résumé des propriétés de la Société et le compte de pertes et profits, et aussi une annexe conformément aux prescriptions de la loi en vigueur.

19.3 Chaque actionnaire peut prendre connaissance, au siège social, du bilan et du compte de pertes et profits.

Art. 20. Affectation des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent (5 %) des bénéfices annuels nets de la Société sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la Société.

20.2 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par les administrateurs, décider en temps opportun du versement de dividendes.

20.3 Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra.

20.4 Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour exprimer les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

20.5 Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

20.6 Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'actions.

20.7 Le conseil d'administration peut décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un relevé de compte établi par les administrateurs démontrant la disponibilité de fonds suffisants pour la distribution, et sinon conformément à la loi applicable.

Art. 21. Dissolution et liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes morales ou physiques) nommés par l'assemblée des actionnaires procédant à cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Changement des statuts. Ces Statuts peuvent être modifiés au moment opportun par une assemblée des actionnaires aux conditions de quorum et de majorité précisés par les lois luxembourgeoises.

Art. 23. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, seront réglées conformément à la Loi.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement EUR
HG INCORPORATIONS LIMITED	22.510 Actions	28.137,50
BRUNS VERMÖGENSWERWALTUNGS GbR	744 Actions	930,00
GOCKLER VERMÖGENSWERWALTUNGS GbR	558 Actions	697,50
SCHERER VERMÖGENSWERWALTUNGS GbR	372 Actions	465,00
M. Karl Peuker	224 Actions	280,00
Mme Bettina Wilhelms	124 Actions	155,00
M. Mark Wilhelms	124 Actions	155,00
M. Norbert Spielmann	24 Actions	30,00
M. Gerhard Wehner	24 Actions	30,00
M. Edgar Müller	24 Actions	30,00
M. Herbert Scharf	24 Actions	30,00
M. Wolfgang Schott	24 Actions	30,00
M. Olivier Dobigeon	24 Actions	30,00
Total:	24.800 Actions	31.000,00

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période de 6 ans expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de 2009:

- Wolfgang Bruns, Hainbuchenweg 2, D-32683 Barnttrup, Allemagne - Administrateur - né le 7 août 1955 à Rehren A
- O Jetzt Auetal
- Mark Wilhelms, Am Ommelstal 10, D-50105 Bergheim, Allemagne - Administrateur - né le 7 mai 1960 à Dusseldorf
- Franz Scherer, Kamillenweg 2, D-50858, Köln, Allemagne - Administrateur - né le 14 janvier 1941 à Berlin

Trevor Bayley, Chelston, Mill Lane, GB - SL6 5ND Hurley, Berkshire, Royaume-Uni - Administrateur - né le 30 mars 1961 à Birmingham

Klaus Gockler, Brunnenstrasse 2, D-96166, Kirchlauter, Allemagne - Administrateur - né le 5 mars 1957 à Ebern

Martin Block, Parkstrasse 3, D-65812 Bad Solen, Allemagne - Administrateur - né le 2 mars 1961 à Coventry

Karsten Hartmann, Lintrun 577, D-80335 Munich, Allemagne - Administrateur - né le 2 septembre 1966 à Crailsheim.

Deuxième résolution

A été nommé commissaire:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. S. B 65.477.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont le présent acte est fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête de ce document.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: A. Dumont, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 42, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

J. Elvinger.

(090297.3/211/912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

HALL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.770.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2004, réf. LSO-AW01469, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALL INVESTMENT S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(090395.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

CERATOOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 20.600.

Dr. iur Gerhard Kerckhoff, à titre de corporate secretary de CERATIZIT S.A. et de sa société affiliée CERATOOL, S.à r.l., confirme que le Dr. Krumholz a déclaré sa démission de sa fonction comme gérant de CERATOOL, S.à r.l., avec effet au 30 juin 2004.

Dr. Kerckhoff

Corporate Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00586. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090072.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

TERRAFLEX S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 96.472.

La convention de domiciliation conclue entre SG AUDIT, S.à r.l, 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R.C. n° 75.908 et la société TERRAFLEX S.A., R. C. B N° 96.472, a été dénoncée avec effet au 15 octobre 2004.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, Luxembourg-Kirchberg, est par conséquent dénoncé.

M. Marco Ries, commissaire aux comptes, s'est démis de son mandat avec effet à cette même date.

Luxembourg, le 15 octobre 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00427. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090446.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2004.

E.R.S. EUROPEAN RESTAURANT SUPPLY A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1611 Luxemburg, 41, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 78.892.

Protokoll der Verwaltungsratsitzung vom 7. Juli 2004

Sind anwesend:

1) Herr Robert Kenneth Wright, Gesellschaftsverwalter, geboren in Windsor, Ontario, (Kanada), am 23. November 1940, wohnhaft in CA-95252 Valley Springs, 5600 Ferseyna Way, (Vereinigte Staaten von Amerika), Vorsitzender des Verwaltungsrates;

2) Dame Judith Ann Bischeri, Gesellschaftsverwalter, geboren in San Fransisco, Kalifornien, (Vereinigte Staaten von Amerika), am 2. März 1943, wohnhaft in CA-95252 Valley Springs, 5600 Ferseyna Way, (Vereinigte Staaten von Amerika);

3) Dame Ingrid Klefisch, Gesellschaftsverwalter, geboren in Freiburg im Breisgau, (Bundesrepublik Deutschland), am 27. Oktober 1941, wohnhaft in D-79283 Bollschweil, Ölbergweg 14, (Bundesrepublik Deutschland);

Die Verwaltungsratsmitglieder ernennen Frau Ingrid Klefisch zur Vorsitzenden der Versammlung, welche das Mandat annimmt.

Die Vorsitzende stellt fest dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende Punkte begreift:

Tagesordnung:

Ernennung der Dame Judith Ann Bischeri zur Delegierten des Verwaltungsrates, mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift zu verpflichten.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Der beschlussfähige Verwaltungsrat ernennt mit der Ermächtigung der Generalversammlung Dame Judith Ann Bischeri, Gesellschaftsverwalter, geboren in San Fransisco, Kalifornien, (Vereinigte Staaten von Amerika), am 2. März 1943, wohnhaft in CA-95252 Valley Springs, 5600 Ferseyna Way, (Vereinigte Staaten von Amerika), zur Delegierten des Verwaltungsrates mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift zu verpflichten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Luxemburg, den 7. Juli 2004.

Für gleichlautende Mitteilung

Der Verwaltungsrat

R. K. Wright / I. Klefisch / J. A. Bischeri

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00191. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088614.2//36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

HOCTOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.554.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 14 juillet 2004

Première résolution

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Santini Maryse, de sa fonction d'administrateur du conseil d'administration, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, Monsieur Dominique Audia, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07107. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060679.4/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2004.

LOEWEN LUXEMBOURG (No. 4) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.818.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 juillet 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 778 du 26 octobre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07240, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(087570.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

MEDICO-PLAN, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

H. R. Luxemburg B 45.111.

Im Jahre zweitausendvier, den sechszwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves,

hier vertreten durch den Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Christian Hess, Buchhalter, wohnhaft in Schouweiler,

welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten kann.

In ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin hat sich vorbenannte Gesellschaft, vertreten wie vorerwähnt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MEDICO-PLAN, S.à r.l., mit Sitz zu L-1624 Luxembourg, 7, rue de Gibraltar, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 24. September 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 548 vom 15. November 1993, deren Satzung ein letztes Mal abgeändert wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch vorbenannten Notar Edmond Schroeder, am 29. November 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 570 vom 25. Juli 2001,

mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Feststellung der Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro und Erhöhung des Kapitals auf EUR 12.500,-.

2.- Entsprechende Änderung von Artikel 5 der Satzung.

3.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1624 Luxembourg, 7, rue de Gibraltar auf L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

4.- Entsprechende Änderung von Artikel 2 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat die alleinige Gesellschafterin einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin stellt die Umwandlung der Währung des Gesellschaftskapitals von fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-) in zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (EUR 12.394,68) fest.

Desweiteren beschliesst die Gesellschafterin das Gesellschaftskapital um hundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (EUR 105,32) zu erhöhen, um dasselbe von seinem jetzigen Stand von zwölftausenddreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (EUR 12.394,68) auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) heraufzusetzen, ohne Ausgabe von neuen Anteilen aber durch Erhöhung des Nennwertes von null Komma einundzwanzig Euro (EUR 0,21) um ihn von vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (EUR 24,79) auf fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu bringen, zwecks Aufrundung des Gesellschaftskapitals.

Der Betrag von hundertfünf Komma zweiunddreissig Euro (EUR 105,32) wurde voll in barem Gelde eingezahlt, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst demzufolge dem Artikel 5 folgenden neuen Wortlaut zu geben:

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Alle Anteile wurden von der Gesellschaft CONSOLIDATION COMPANY LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Grevenmacher, 77, route de Trèves, gezeichnet.»

Dritter Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst den Gesellschaftssitz von L-1624 Luxemburg, 7, rue de Gibraltar auf L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves zu verlegen.

Vierter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Gesellschafterin Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.»

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf achthundert Euro (EUR 800,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Hess, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 35, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 8. November 2004.

P. Bettingen.

(090803.3/202/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2004.

COFIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.644.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

Signature.

(059478.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

COFIVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.644.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 8 juin 2004*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg
- Monsieur Gianluca Vacchi, administrateur de sociétés, demeurant 10, via Romitino, Castenaso à Bologne, Italie

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- M. Luca Poggi, demeurant via Luca Ghini, 14 à Bologne, Italie

Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03689. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059476.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.